

Règlement du concours de poésie 2021

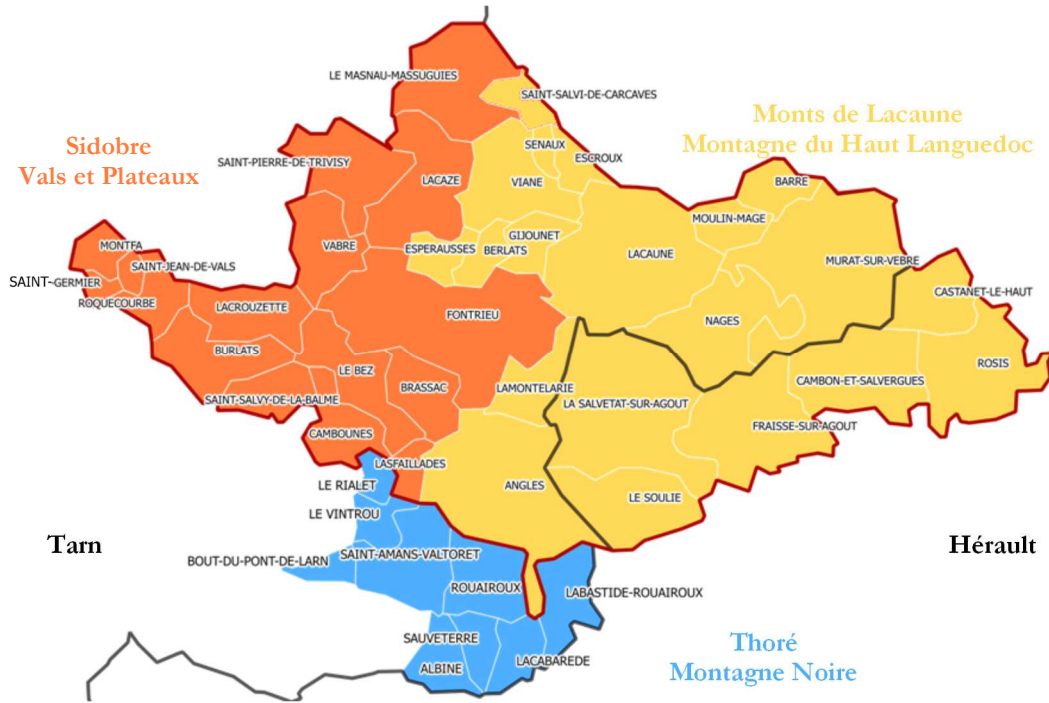


Poésie / Slam ...

MÊME
PAS
PEUR
!!!
Acte IX

Texte libre
Ouvert à tous

POÉSIE / SLAM : Même pas peur! Acte IX



Hautes Terres d'Oc – Hôtel de Ville – 81260 BRASSAC

☎ 05 81 43 65 61

✉ noelle.salvy@hautesterresdoc.fr

🌐 www.hautesterresdoc.fr

📘 Bienvenue en Hautes Terres d'Oc

Hautes Terres d'Oc

Cœur d'Occitanie

Avec le concours du



Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. L'Europe investit dans les zones rurales.



Règlement du concours de poésie « Poésie, Slam ... Même pas peur !!! » Acte IX

Dans le cadre du 23^{ème} Printemps des Poètes 2021, le pôle territorial des Hautes Terres d'Oc, en partenariat avec les bibliothèques et les acteurs culturels du territoire, organise la neuvième édition du concours de poésie en langues française ou occitane.

Le concours, gratuit, est ouvert aux enfants et aux adultes.

Les textes, poème ou prose, sont individuels ou collectifs.

La participation gratuite consiste en l'envoi d'un texte dactylographié ou écrit lisiblement.

Le jury classera les œuvres par public, par catégorie, poème individuel ou poème collectif, en français ou en occitan.

Les participations individuelles :

• Pour les enfants :

⇒ Format libre

⇒ Catégorie au choix :

La thématique « En chemin » OU expression libre

◇ Enfants – de 10 ans

◇ Jeunes de 10 à 13 ans

◇ Jeunes de 14 à 18 ans

Le candidat enfant devra impérativement préciser **la catégorie** pour laquelle il concourt.

• Pour les adultes : Format A4

6 catégories :

- L'humour

- Les uns avec les autres

- D'ici et d'ailleurs

- Occitan

- Expression libre

- Une catégorie sur la thématique « **En chemin** »

Le candidat adulte devra impérativement préciser **la catégorie** pour laquelle il concourt. Il enverra au maximum un texte par catégorie.

Les participations collectives :

⇒ Catégorie au choix :

La thématique « En chemin » OU expression libre

◇ **dans le cadre d'un établissement scolaire** : préciser la classe, l'âge des élèves, le professeur responsable, la catégorie choisie

◇ **dans le cadre d'un centre de loisirs, d'un atelier périscolaire...** : préciser l'âge des enfants, l'animateur responsable, la catégorie choisie

◇ **pour une autre association ou groupe de personnes** : préciser la personne responsable du groupe, le nom de l'association, la catégorie choisie

Les textes doivent être envoyés par courriel : noelle.salvy@hautesterresdoc.fr ou par courrier à « **Hautes Terres d'Oc – Hôtel de Ville – 81260 BRASSAC** » ou déposés en main propre dans les bibliothèques (Albine, Bout-du-Pont-de-l'Arn, Brassac, Fraïsse-sur-Agoût, Lacaze, La Salvetat-sur-Agout, Labastide-Rouairoux, Lacaune-les-Bains, Lacrouzette, Murat-sur-Vèbre, Roquecourbe, Saint-Amans-Valtoret, Saint-Pierre-de-Trivisy, Vabre, Viane), au plus tard **le samedi 27 mars 2021**.

Chaque candidat, par son envoi, garantit l'authenticité de son texte. Il fait clairement figurer nom, prénom, adresse et numéro de téléphone, son âge et la catégorie (pour les candidats adultes et enfants) dans laquelle il concourt sur un papier libre (différent du papier où est rédigé le texte) pour que son anonymat soit respecté pendant la délibération du jury.

Le jury est constitué de représentants des bibliothèques des Hautes Terres d'Oc, de professeurs de littérature des collèges, de membres d'associations culturelles et d'élus.

La remise des prix aura lieu dans le courant du mois de mai 2021 en fonction de l'évolution des mesures sanitaires.

Les lauréats recevront un prix (livre, matériel d'art créatif, entrée dans un musée ...). Les poèmes primés par le jury seront réunis au sein d'un recueil. De ce fait la participation au concours engage les auteurs des textes primés à accepter l'édition numérique et papier de leur production.

Les auteurs peuvent demander à garder l'anonymat et conservent les droits sur leur œuvre.